



Sommaire

1. Actualités PMS
2. Lu, vu et entendu pour vous
3. Actualités juridiques
4. Jurisprudences
5. Informations diverses

1- Actualités PMS

Evènement

Nous avons le plaisir de vous convier le

JEUDI 11 JUIN 2026
dès 14h30

à notre événement

« Les dimensions sociales des droits des personnes en situation de handicap psychique. Regards croisés sur 25 ans d'expertise juridique à Pro Mente Sana association romande. »

Par cette demi-journée d'étude, nous souhaitons rendre hommage au travail de longue haleine et à la pensée affûtée de Shirin Hatam, qui a porté l'expertise juridique de notre association pendant un quart de siècle, en invitant des personnes avec qui elle a collaboré – premières concernées, représentantes des sciences sociales, de la clinique, du monde politique comme de la société civile – à croiser leurs regards avec le sien sur des thématiques qui ont fait son actualité à Pro Mente Sana association romande.

La demi-journée, ouverte à toutes, alternera des prises de parole de différentes intervenantes et des moments d'échange entre Shirin Hatam et le public.

 **Jeudi 11 juin 2026**

 **Dès 14h30**

 **Maison Internationale des Associations, Rue des Savoises 15, 1205 Genève**

 **Gratuit**

La demi-journée sera suivie d'un apéritif

Vous retrouverez tous les détails et le programme complet [sur notre site](#). N'hésitez pas à faire circuler dans vos réseaux !

L'AI au péril de la santé mentale des jeunes ? Reposer les termes du débat

L'annonce par le Conseil fédéral du déficit de l'assurance-invalidité et du lancement de la réforme dite d'intégration de cette assurance sociale relance le débat public autour de la question de la santé mentale des jeunes. Le cadrage médiatique est sans équivoque quant à la manière de poser le problème. Le Temps titrait ainsi, le 9 mai 2026 : « Les maladies psychiques des jeunes plongent l'AI dans le rouge ». La mauvaise santé mentale et les retards dans la prise en charge psychologique et psychiatrique constitueraient même de l'avis d'une experte dont les propos sont rapportés « une bombe à retardement ».

De notre point de vue d'association de défense des droits et des intérêts des personnes en situation de handicap psychique, plusieurs remarques s'imposent afin de contextualiser ce débat et d'éviter la création d'une panique morale envers les jeunes, en particulier ceux en situation de handicap psychique, pour qui les prestations de l'AI sont indispensables et, il convient de le rappeler, un droit.

→ [lire notre prise de position](#)

Assemblée générale 2025 et parution du Rapport d'activités

Le 6 mai 2026, l'Association romande Pro Mente Sana a tenu son Assemblée générale 2025 à la Maison du Peuple de Lausanne. L'occasion de dresser un bilan positif d'une année marquée par une transformation structurelle importante, à savoir l'abandon du modèle hiérarchique vertical au profit d'une direction collégiale organisée autour de trois pôles : psychosocial, juridique et l'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP).

Concernant le comité, Uzma Khamis Vannini a été reconduite à la présidence, Fabien Coronado à la vice-présidence et Rolf Himmelberger au poste de trésorier. Autrement, l'assemblée a également été l'occasion de saluer chaleureusement le départ à la retraite de Shirin Hatam, juriste de l'association pendant 24 ans, et d'accueillir sa relève, Marc Morel, nouveau responsable du pôle juridique et membre du collège de direction.

Sur une autre note, notre Rapport d'activités 2025 est désormais disponible. Il retrace une année dense : augmentation des demandes de conseils, interventions dans de nombreux cantons, développement de l'ORCEP, et bien d'autres actions en faveur des droits des personnes en situation de handicap psychique. Nous vous invitons à le consulter [sur notre site](#).

Ateliers collectifs de l'ORCEP : Créer un abécédaire de la contrainte en psychiatrie


L'ORCEP documente les pratiques psychiatriques et d'assistance du point de vue des personnes usagères. Lorsqu'elles décrivent et analysent les situations vécues, ces personnes composent d'une part avec des termes issus du vocabulaire psychiatrique utilisé par les professionnel·les mais dont le sens ou la définition diffèrent par le changement de point de vue, celui de l'usager·ère. D'autre part, elles


mobilisent des mots empruntés au vocabulaire quotidien mais qui, au prisme de leur expérience de la contrainte en psychiatrie, revêtent une importance particulière pour dire les effets et les conséquences des relations dites d'aide et de soin.

A partir des témoignages réunis, l'ORCEP a pour projet d'élaborer un abécédaire de la contrainte en psychiatrie qui propose un vocabulaire issu de l'expérience collective des personnes usagères et qui permette aux professionnel·les et aux proches, comme au public, d'approcher cette réalité.

L'ORCEP lance une série de trois ateliers collectifs d'une demi-journée consacrés à la réalisation de cet abécédaire : Il s'agira principalement de sélectionner les mots qui figureront dans l'ouvrage et de mettre en forme des définitions à partir des citations des dossiers.

 **Quand ?**: Une séance par mois de septembre à novembre à définir avec les personnes intéressées

 **Où ?**: A Lausanne ou Genève selon les personnes intéressées

 **Intéressé·x·e ?**: Envoyez un mail à orcep@promentesana.org ou appelez le +41 77 419 39 44

2· Lu, vu et entendu pour vous

Des historien·nes romand·es racontent la psychiatrie dans une série de podcasts

L'émission de la RTS *Histoire vivante* a créé une série de podcasts en 5 épisodes sur la psychiatrie : « Tourments de l'âme, mélancolie, burn-out, phobies, traumatismes, psychoses, la demande de soins en santé psychique explose ces dernières années. Mais il y a 150 ans encore, ces pathologies étaient considérées comme des singularités de caractère ou des maladies ordinaires. La détresse psychique est devenue un monde en soi avec ses spécialistes et ses institutions, parmi lesquelles la psychiatrie. Comment est-elle apparue et comment a-t-elle évolué en Suisse ? Quelle place a-t-on accordé à celles et ceux qui souffraient et comment la psychiatrie est devenue un champ éminemment politique des sociétés humaines ? ».

Elle approche ces questions de manière intéressante et éclectique en donnant la parole à des historien·nes romand·es pour qu'ils partagent avec les auditeur·ices leurs recherches : <https://www.rts.ch/audio-podcast/2010/emission/histoire-vivante-25000636.html>

Dans les pensées d'une déjantée par Solange Vitali

Par cet écrit l'autrice décide de donner un sens à une expérience de vie compliquée et de montrer l'envers du décor.

Il faut saluer la valeur de ce témoignage qui corrige le narratif objectivant, souvent blessant et surplombant des professionnel·les compatissant·es. Le récit de soi encourage chacun·e à l'exercice de cette liberté d'être soi, de se définir publiquement, prisee par notre univers publicitaire mais découragée par les sciences impériales.

Solange Vitali apporte à chacun·e l'étincelle qui l'incite à se comprendre autrement, à se raconter comme il ou elle se voit et à défier le pouvoir des mots savants.

Nous y apprendrons que la parole de la personne concernée n'est toujours pas suffisante pour lui éviter la mesure dont elle fait l'objet. Réserve inépuisable de sensations qui découvrent et inventent leurs mots, cet ouvrage donne vie à une parole d'affirmation de soi hors contexte en réponse à une parole que le contexte rend impuissante.

Le texte peut être acheté à l'adresse suivante: Les Bonnes Feuilles (<https://share.google/QU2F1ycPiqws9h05q>) ou consulté gratuitement dans la [bibliothèque Zotero de l'ORCEP](#) après inscription au groupe (en bas à gauche de la page).

Une bande dessinée pour aborder la question des droits des enfants malades

Jules a 7 ans lorsqu'on lui diagnostique un cancer. Entre périodes d'hospitalisations et retours à la maison, la vie du garçon est bouleversée, tout comme celle de ses parents, séparés. Au fil des mois, il grandit et se lie d'amitié avec une autre patiente... À quoi ressemble la vie de ces enfants et de ces familles frappés par la maladie ? Que faut-il dire aux enfants ? Comment les protéger tout en leur permettant de participer à leur parcours de soins ? Destinée aux enfants, aux parents et aux différent.es professionnel·les impliqué·es dans la prise en charge, cette bande dessinée écrite par une chercheuse spécialisée en droits de l'enfant aborde avec sensibilité la question des droits des enfants malades, en mettant l'accent sur leur participation au processus de soins. Elle comprend une fiche d'informations présentant certaines notions juridiques et médicales, ainsi qu'une foire aux questions à l'usage des enfants, des parents et des professionnel·les.

Les réflexions et les outils proposés par cet ouvrage ne se limitent pas aux situations de maladies somatiques mais concernent également le domaine de la psychiatrie en abordant des questions telles que le consentement, la capacité de discernement ou les intérêts potentiellement divergents entre les parents et les enfants.

Gaëlle Droz-Sauthier et Noémie Naoumi, *Et toi, Jules ? Les droits des enfants malades*, Editions Helvetiq : https://helvetiq.com/ch_fr/et-toi-jules.

Le téléphone du vent

Au Japon, parler aux morts, les tenir au courant des événements marquants de la famille, fait partie de la vie courante. C'est dans cet esprit qu'Itaru Sasaki, accablé par la mort de son cousin en 2010, installa chez lui une cabine téléphonique symbolique qu'il appela *kaze no denwa*, le téléphone du vent. La catastrophe de Fukushima, survenue peu après, donna à cette pratique une résonance nationale et popularisa son utilisation auprès de milliers de familles endeuillées.

Inspiré par ces pratiques et cultes japonais face au deuil, le thérapeute Patrick Genaine a créé son propre téléphone du vent dans les montagnes du nord vaudois. Accessible à tous et toutes, la cabine se trouve dans son jardin et accueille deux combinés : l'un à hauteur d'enfant, l'autre pour les adultes. Ces appareils, reliés aux vents environnants, permettent de porter nos paroles jusqu'aux disparus.

3· Actualités juridiques

Genève : l'austérité au détriment des droits des personnes en situation de handicap psychique

À Genève, un [rapport mandaté par le Conseil d'État](#) propose plusieurs mesures d'économies qui pourraient fragiliser les droits des personnes en situation de handicap psychique. Derrière les discours d'« optimisation » et de « maîtrise des coûts », ce sont les structures sociales, médico-sociales et les dispositifs de soutien qui risquent d'être affaiblis.

→ [lire l'article](#)

L'invalidité, appréciation abstraite d'une souffrance concrète ?

La rente a été refusée à un géomètre souffrant, selon un expert, d'un trouble mixte de la personnalité avec traits de personnalité anxieuse (évitante) et anankastique (obsessionnelle compulsive), d'un trouble dépressif récurrent, épisode actuel moyen, sans syndrome somatique, de phobies sociales et d'un trouble obsessionnel compulsif, forme mixte, avec idées obsédantes et comportements compulsifs. À dire d'expert l'assuré n'était plus à même de supporter les relations sociales qu'implique toute activité professionnelle.

→ [lire l'article](#)

La population neuchâteloise votera le 14 juin 2026 sur l'introduction d'une disposition sur le droit des aîné-es dans la Constitution cantonale

Le 14 juin prochain, la population neuchâteloise se prononcera sur un [décret modifiant la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel \(Cst. NE\), intitulé « Pour la reconnaissance des aînées et des aînés dans la Constitution »](#). Il s'agit, suivant les exemples genevois et fribourgeois, d'introduire un nouvel art. 34 al. 3 Cst. NE, dont la teneur serait la suivante : « L'État et les communes veillent à favoriser la participation, l'autonomie, la qualité de vie et le respect de la personnalité des aînées et des aînés ».

→ [lire l'article](#)

La Cour européenne des droits de l'Homme rappelle que la contention mécanique prolongée en psychiatrie constitue un traitement inhumain ou dégradant

Dans un arrêt [Makki c. Danemark du 31 mars 2026 \(requête 10297/23\)](#), la Cour européenne des droits de l'Homme (CrEDH) a condamné le recours prolongé à la contention mécanique en milieu psychiatrique.

→ [lire l'article](#)

Valais : deux pétitions pour une démocratie, enfin, plus inclusive

Le 16 avril dernier, le Grand Conseil valaisan accueillait une première [session inclusive](#) réunissant, en binôme, des personnes en situation de handicap et des député-es. Cette initiative, inédite en Valais, visait à renforcer la participation politique des personnes concernées et à faire entendre des voix encore trop souvent absentes des espaces de décision.

Au terme des discussions, deux pétitions ont émergé des travaux parlementaires : l'une revendiquant le droit de vote pour tout-es, l'autre demandant une meilleure participation des personnes en situation de handicap au sein des partis politiques.

[→ lire l'article](#)

4· Jurisprudences

Assurance invalidité

Expertise du Service médical régional de l'assurance-invalidité contredite par le médecin traitant

Faire une critique bien ciblée et pertinente d'une expertise bâclée est payant. Et si les médecins traitant·es étaient rémunéré·es comme des expert·es les évaluations seraient-elles plus fiables ? Rêvons c'est toujours l'heure.

[→ voir la jurisprudence](#)

Assurance invalidité

Incapacité de discernement et droit à l'allocation pour impotent

On échappe ici de justesse au pire des validismes : se voir refuser une prestation sociale pour la raison pour laquelle on y a droit.

[→ voir la jurisprudence](#)

5· Informations diverses

Le 142 : une nouvelle ligne d'aide pour les victimes de violences en Suisse romande

Depuis le 1er mai 2026, les victimes de violences physiques, psychiques ou sexuelles peuvent [appeler le 142](#), une nouvelle ligne nationale d'aide, accessible gratuitement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, partout en Suisse.

Destiné aux personnes directement concernées, mais aussi à leurs proches ou aux témoins, ce numéro offre une écoute confidentielle et une orientation rapide vers les structures adaptées dans chaque canton. Les appels sont pris en charge par des professionnel·les formé·es aux situations de violence.

En Suisse romande, les six cantons ont mis en place un dispositif intercantonal commun afin de renforcer l'accès à l'aide pour les victimes de violences, en assurant une réponse rapide, coordonnée et accessible en tout temps, notamment dans les situations de crise. Le 142 ne remplace toutefois pas les numéros d'urgence. En cas de danger immédiat, il reste indispensable d'appeler la police (117) ou les secours (144).



Un projet de centre de référence TOC au CHUV

Le trouble obsessionnel-compulsif (TOC) touche environ 2 à 3 % de la population, mais les structures spécialisées dans sa prise en charge restent rares en Suisse romande. Le Dr Julien Elowe, psychiatre et chef de service au CHUV, a l'ambition de combler ce manque en développant un centre de référence dédié au TOC au sein du même établissement.

Dans ce cadre, un questionnaire a été élaboré à l'intention des personnes souffrant de TOC et de leurs proches, afin de recueillir leurs ressentis, besoins et attentes. Y répondre ne prend que quelques minutes, et votre participation est précieuse : elle contribuera directement à démontrer la nécessité d'une telle structure.

Nous vous encourageons vivement à y répondre et à le partager autour de vous. Le [questionnaire](#) est anonyme et est à retourner directement à l'AETOC-Genève (aetoc@bluewin.ch), qui se chargera de le transmettre au Dr Elowe.

www.promentesana.org

info@promentesana.org

L'association romande Pro Mente Sana soutient la cause des personnes en situation de handicap psychique. Elle lutte pour leur intégration professionnelle et sociale et pour la garantie de leurs droits.

Conseil Psychosocial

0840 00 00 62
(tarif local)

lundis, mardis, jeudis
10h-13h
(français, espagnol, portugais
et anglais)

[Plus d'infos](#)

Conseil Juridique

0840 00 00 61
(tarif local)

lundis, mardis, jeudis
10h-13h

[Plus d'infos](#)

Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP)

Recueille vos témoignages
par questionnaire et entretien

→ [Vers le
questionnaire et les
contacts](#)

Publications Pro Mente Sana

Publications Pro Mente Sana

Faire un don

IBAN CH24 0900 0000 1712 6679 4

Toutes nos [brochures sont téléchargeables ou à commander gratuitement sur notre site internet](#) (frais de port facturés pour les envois en nombre).

Devenir membre

Demande d'adhésion
[via le formulaire en ligne](#)
ou [par email](#)

Cotisations annuelles:

CHF 50.-/an membres ordinaires
CHF 30.-/an membres AI/AVS

Association romande Pro Mente Sana
1207 Genève



Un grand merci!

Association romande Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève

tél: 0840 00 00 60

info@promentesana.org

in [/association-romande-pro-mente-sana/](https://www.association-romande-pro-mente-sana/)

Vous recevez ce mail car vous avez rejoint la newsletter du site [promentesana.org](https://www.promentesana.org) avec l'adresse secretariat@promentesana.org. [Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

Envoyé par

infomaniak



Newsletter